

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 9 février 2017**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Membres votants : 15

Date de convocation : 31/01/2017
Envoi à la Préfecture : 10/02/2017
Publication : 10/02/2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur GUIMONT Henri Philippe, Maire.

Etaient présents : Mmes Claire CARTAUX, Catherine COISNE, Stéphanie DIDIERJEAN, Karine FELIX, Corinne GENIN, Marie-Claude MONCHABLON et Corinne RIPPA MADONNA, Mrs. Henri-Philippe GUIMONT, Roger PREVOST, Philippe GERARDOT, Christian GUILLAUME, Bernard LEMONNIER, Thierry VERMEIL DE CONCHARD, Cédric LOTH et Serge FEGER.

Secrétaire de séance : Cédric LOTH.

Objet : Domaine et patrimoine : Acquisitions (3.1.2) : Mise à disposition des parcelles pour la construction d'une école au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule sollicite auprès de la commune de Champenoux la prise d'une délibération municipale précisant différents points relatifs au terrain prévu pour l'implantation d'une école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **DE METTRE** à disposition des parcelles pour la construction d'une école au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule, à titre gratuit, la surface de terrain nécessaire à la construction d'une école sis sur les parcelles AB501/AB497/AB499/AB431 en zone 1AUL;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge les travaux nécessaires de VRD (voirie réseaux divers) à la viabilisation au droit de la parcelle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles avec le SIS,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Objet : Institutions et Vie Politique : Intercommunalité (5.7) : Remplacement d'un délégué

Suite à la démission de Monsieur Christian GUILLAUME au sein de la Communauté de Communes du Grand Couronné, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de nommer un nouveau délégué.

Monsieur Serge FEGER présente sa candidature à ce poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire,

➤ **DE DÉSIGNER** Monsieur Serge FEGER comme délégué au sein de la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné.

Objet : Domaine et Patrimoine : Acte de gestion du domaine public (3.5) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de la commune de Maxéville.

Il convient de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur cette demande d'autorisation avant le 16 mars 2017.

Après en avoir délibéré, à 2 voix pour et 13 voix contre, le Conseil Municipal décide :

➤ **D'EMETTRE un avis défavorable** sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de la commune de Maxéville.

Objet : Domaine et Patrimoine : Acte de gestion du domaine public (3.5) :
Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule propose de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision doit être soumise à l'avis des Conseils Municipaux de chacune des Communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- Vu l'article L 5211-17 du CGCT

➤ **D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule, telle que présentée,

➤ **D'APPROUVER** le projet des statuts modifiés dont le texte figure en annexe,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

Ordre du Jour :

- Mise à disposition des parcelles pour la construction d'une école au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule
- Remplacement d'un délégué au sein de la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné
- demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de la commune de Maxéville.
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule

H.P.GUIMONT, Maire	Roger PREVOST	Christian GUILLAUME	M.C.MONCHABLON
Corinne GENIN	Bernard LEMONNIER	Serge FEGER	Catherine COISNE
Corinne RIPPA MADONNA	Philippe GERARDOT	Claire CARTAUX	Karine FELIX
Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Stéphanie DIDIERJEAN	Cédric LOTH	